





Votre régime frais de santé : Garanties et tarifs



VOTRE GRILLE DE GARANTIES

FRAIS D'HOSPITALISATION	BASE A REGIME OBLIGATOIRE	OPTION B (y compris Base)	OPTION C (y compris Base)	OPTION D (y compris Base
Frais de séjour	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Honoraires d'un médecin secteur 1 ou adhérent OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	175% BR	200% BR
Honoraires facturés d'un médecin hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	130% BR	155% BR	180% BR
Forfait journalier hospitalier	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Participation forfaitaire pour les actes coûteux	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière hors maternité	-	50€/J	75€ / J	100€/J
Lit d'accompagnant (enfant de moins de 12 ans)	① 20€/J	① 35€/J	① 45€/J	U 55€/J
Frais de transport remboursés par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
FRAIS MEDICAUX				
Consultations - visites médecins généralistes OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	200% BR	300% BR
Consultations - visites médecins généralistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	130% BR	160% BR	200% BR
Consultations - visites médecins spécialistes OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	160% BR	220% BR	300% BR
Consultations - visites médecins spécialistes Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	140% BR	180% BR	200% BR
Petite chirurgie / Actes techniques médicaux OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	200% BR	300% BR
Petite chirurgie / Actes techniques médicaux Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	130% BR	160% BR	200% BR
Analyses et examens de laboratoire OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	170% BR	240% BR	400% BR
Analyses et examens de laboratoire Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	200% BR	200% BR
Radiologie, imagerie médicale, échographie OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	150% BR	200% BR	300% BR
Radiologie, imagerie médicale, échographie Hors OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	130% BR	160% BR	200% BR
Participation forfaitaire pour les actes coûteux	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Auxiliaires médicaux	100% BR	150% BR	200% BR	300% BR
PHARMACIE				
Pharmacie remboursée par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
DENTAIRE				
Soins dentaires hors inlays/onlays remboursés par la S.S.	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Orthodontie remboursée par la S.S.	150% BR	340% BR	420% BR	500% BR
Prothèses dentaires inlays/onlays remboursés par la S.S.	150% BR	340% BR	420% BR	500% BR
Implants, piliers implantatoires non rembousés par la S.S. (par an/bénéficiaire)	-	-	250€	500€
MATERNITE				
Forfait naissance (doublé en cas de naissance multiple)	-	-	150€	300€
Adoption d'un enfant de moins de 12 ans	_	-	150€	300€
Chambre particulière	_	50€/J	75€ / J	100€ / J
AUTRES PRESTATIONS		2227)	122/)	
Acupuncture, chiropractie, ostéopathie, psychologue et psychomotricien, consultation diététicien prescrite (par an/bénéficiaire)	-	forfait de 120€	forfait de 260€	forfait de 400€
Vaccin anti-grippe (1 par an/bénéficiaire)	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Sur prescription médicale : Pharmacie non remboursée pour les moyens contraceptifs, Sevrage tabagique, Ostéodensitométrie non remboursée par la S.S. (par an/bénéficiaire	o forfait de 30€	forfait de 60€	forfait de 120€	forfait de 400€
Cure thermale remboursée par la S.S.	100% BR	150% BR	300% BR	500% BR
Prothèses médicales, orthopédiques et autres remboursées par la S.S.	100% BR	150% BR	300% BR	500% BR
Prothèses auditives remboursées par la S.S.	100% BR	100% BR + 250€ / oreille tous les 2 ans	100% BR + 600€ / oreille tous les 2 ans	100% BR + 1000: oreille tous les 2
Actes de prévention du contrat responsable **	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR

Les prestations indiquées incluent le remboursement de la Sécurité sociale (sauf prestations exprimées en euros) Les remboursements sont limités aux dépenses engagées et effectuées dans le respect des contrats responsables. BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - CAS : Contrat d'Accès aux Soins - FR : Frais Réels - J : Jour - OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - OPTAM-CO : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée, destinée aux médecins exerçant en Chirurgie et en Obstétrique - PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale - S.S. : Sécurité sociale - Granties améliorées par Umanens.

◆ Adulte et Enfant

	BASE	OPTION B	OPTION C	OPTION D
TYPE DE VERRE	Rbt Mutuelle	Rbt Mutuelle	Rbt Mutuelle	Rbt Mutuelle
EQUIPEMENT (1 MONTURE + 2 VERRES)				
2 Verres simples (1) + Monture*	150€	200€	340€	470€
2 Verres complexes (2) + Monture*	300€	370€	500€	750€
2 Verres hyper complexes (3) + Monture*	400€	490€	670€	850€
1 Verre simple (1) + 1 Verre complexe (2) + Monture*	225€	285€	420€	610€
1 Verre simple (1) + 1 Verre hyper complexe (3) + Monture*	275€	345€	505€	660€
1 Verre complexe (2) + 1 Verre hyper complexe (3) + Monture*	350€	430€	585€	800€
LENTILLES				
Lentilles remboursées par la S.S.	TM+110€	TM+140€	TM+180€	TM+250€
CHIRURGIE				
Chirurgie réfractive pour les deux yeux (par an/bénéficiaire)	-	330€	410€	500€

Les prestations présentées s'ajoutent au remboursement de la Sécurité sociale.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS ET DE RESTE À CHARGE

En complément du régime général de la sécurité sociale

Hospitalisation - Acte de chirurgie OPTAM (ex : appendicectomie) : dépense 650€

	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE		REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE				RESTE À CHARGE
BASE A	187,89€	-					462,11€
OPTION B	187,89€	93,95€	93,95€		368,17€		
OPTION C	187,89€	1	140,92€		321,19€		
OPTION D	187,89€		187,89€			274,22€	

Frais médicaux - Consultation spécialiste OPTAM (ex: pédiatre) : dépense 60€

	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE	REMBOL RÉGIME COM	RESTE À CHARGE		
BASE A	19,60€	8,40€			32,00€
OPTION B	19,60€	25,20€	25,20€		
OPTION C	19,60€	40,	40,40€		
OPTION D	19,60€	40,	40,40€		

Optique - Equipement adulte (2 verres simples + 1 monture) : dépense 450€

	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE		REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE			RESTE À CHARGE
BASE A	4,44€	150,00€	150,00€			295,56€
OPTION B	4,44€	200,00)€			245,56€
OPTION C	4,44€		340,00€			105,56€
OPTION D	4,44€		445,56€			0,00€

Dentaire - Prothèse remboursée par la Sécurité sociale : dépense 750€

	REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE		REMBOURSEMENT RÉGIME COMPLÉMENTAIRE				RESTE À CHARGE
BASE A	75,25€	86,00€	86,00€				588,75€
OPTION B	75,25€		290,25€				384,50€
OPTION C	75,25€		376,25€			298,50€	
OPTION D	75,25€		462,25€			212,50€	

^{*}Exemples donnés à titre indicatif, valeur non contractuelle. Les remboursements sont susceptibles d'évoluer selon les règles de remboursement de la Sécurité sociale.

^{*}Prise en charge limitée à un équipement optique (1 monture + 2 verres) tous les 2 ans à compter de la date d'acquisition de l'équipement optique du bénéficiaire, sauf pour les enfants de moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue (1 équipement tous les ans). La part de prise en charge pour la monture dans l'équipement optique ne peut excéder 150 €.

(9) Verres simple foyer dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries. (2) Verres simple foyer, dont la sphère est hors zone de - 6,00 à + 6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries et à verres multifocaux ou progressifs. (3) Verres multifocaux ou progressifs sphèro-cylindriques dont la sphère est hors zone de - 8,00 à

^{+ 8,00} dioptries ou les verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de - 4,00 à + 4,00 dioptries - 🕕 Garanties améliorées par Umanens.

CHOIX D'OPTION MODE D'EMPLOI

CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR SOUSCRIRE UNE OPTION :



Vous pouvez choisir une option (C ou D) selon vos besoins pour améliorer le niveau de garanties choisi par votre employeur.



Lorsque vous souscrivez une option, celle-ci est intégralement à votre charge.



Le choix d'option est applicable à vos ayants droit, s'ils sont affiliés.

STRUCTURE DE COTISATIONS :

COUVERTURE OBLIGATOIRE

CHOISIE PAR L'EMPLOYEUR

Structure Salarié seul ou Famille



COUVERTURE FACULTATIVE CHOIX D'OPTION POUR VOUS-MÊME ET/OU VOS AYANTS DROIT

Structure Salarié seul/Conjoint/Enfant(s)/Famille







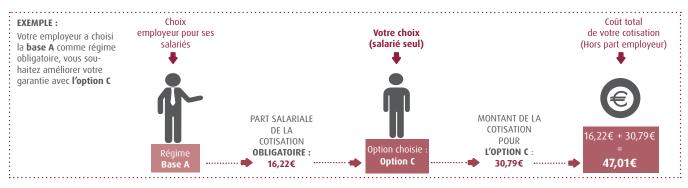




COMPRENDRE VOS COTISATIONS POUR LES GARANTIES FACULTATIVES : EXEMPLES

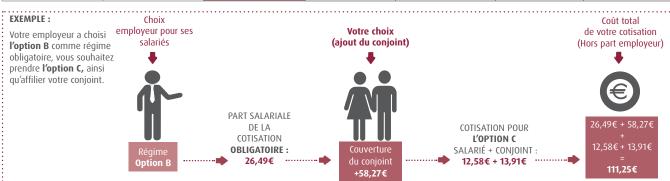
Si votre employeur a choisi de prendre le régime de **base A** avec la cotisation **salarié seul** pour l'entreprise, il vous est possible d'y ajouter pour vous et vos ayants droit l'option B, C ou D.

CHOIX 1								
BASE A = RÉGIME OBLIGATOIRE								
Régime général BASE A Option B Option C Option D								
Salarié seul	0,98%	Part salariale : 16,22€	+0,58%	+19,20€	+0,93%	+30,79€	+1,33%	+44,04€
+Conjoint	+1,08%	+35,76€	+0,64%	+21,19€	+1,01%	+33,44€	+1,46%	+48,34€
+Enfant(s)	+0,61%	+20,20€	+0,40%	+13,24€	+0,61%	+20,20€	+0,86%	+28,47€
+Famille	+2,77%	+91,71€	+1,44%	+47,68%	+2,23%	+73,84€	+3,18%	+105,29€
Famille Obligatoire	1,77%	Part salariale : 29,30€	+1,27%	+42,05€	+2,12%	+70,19€	+2,94%	+97,34€



Si votre employeur a choisi la cotisation salarié seul, il vous est possible d'y affilier vos ayants droit et d'améliorer votre protection.

CHOIX 2 Option B = RÉGIME OBLIGATOIRE							
Régime général Option B Option C Option D							
Salarié	1,60%	Part salariale : 26,49€	+0,38%	+12,58€	+0,80%	+26,49€	
+Conjoint	+1,76%	+58,27€	+0,42%	+13,91€	+0,88%	+29,14€	
+Enfant(s)	+1,03%	+34,10€	+0,24%	+7,95€	+0,50%	+16,56€	
+Famille	+3,82%	+126,48€	+0,90%	+29,80€	+1,88%	+62,25€	
Famille Obligatoire	2,91%	Part salariale : 48,17€	+0,72%	+23,84€	+1,41%	+46,69€	





VOS COTISATIONS EN % DU PMSS POUR 2018 (RÉGIME GÉNÉRAL)

EXEMPLE POUR UN SALARIÉ (RÉGIME GÉNÉRAL)

Régime souscrit par l'entreprise : Régime collectif Base A

PMSS 2018 : **3311€**

Cotisation : 0,98% x 3311€/100 = 32,45€/2 = 16,22€

Part salariale : **16,22€**

CHOIX 1								
BASE A = RÉGIME OBLIGATOIRE								
Régime général Base A Option B Option C Option D								
Salarié seul	0,98%	Part salariale : 16,22€	+0,58%	+19,20€	+0,93%	+30,79€	+1,33%	+44,04€
+Conjoint	+1,08%	+35,76€	+0,64%	+21,19€	+1,01%	+33,44€	+1,46%	+48,34€
+Enfant(s) (1)	+0,61%	+20,20€	+0,40%	+13,24€	+0,61%	+20,20€	+0,86%	+28,47€
+Famille (2)	+2,77%	+91,71€	+1,44%	+47,68€	+2,23%	+73,84€	+3,18%	+105,29€
Famille ⁽³⁾ obligatoire	1,77%	Part salariale : 29,30€	+1,27%	+42,05€	+2,12%	+70,19€	+2,94%	+97,34€

CHOIX 2							
OPTION B = RÉGIME OBLIGATOIRE							
Régime général Option B Option C Option D							
Salarié seul	1,60%	Part salariale : 26,49€	+0,38%	+12,58€	+0,80%	+26,49€	
+Conjoint	+1,76%	+58,27€	+0,42%	+13,91€	+0,88%	+29,14€	
+Enfant(s) (1)	+1,03%	+34,10€	+0,24%	+7,95€	+0,50%	+16,56€	
+Famille ⁽²⁾	+3,82%	+126,48€	+0,90%	+29,80€	+1,88%	+62,25€	
Famille ⁽³⁾ obligatoire	2,91%	Part salariale : 48,17€	+0,72%	+23,84€	+1,41%	+46,69€	

CHOIX 3								
OPTION C = RÉGIME OBLIGATOIRE								
Régime général Option c Option D								
Salarié seul	1,91%	Part salariale : 31,62€	+0,49%	+16,22€				
+Conjoint	+2,10%	+69,53€	+0,54%	+17,88€				
+Enfant(s) (1)	+1,23%	+40,73€	+0,30%	9,93€				
+Famille (2)	+4,56%	+150,98€	+1,16%	38,41€				
Famille ⁽³⁾ obligatoire	3,47%	Part salariale : 57,45€	+0,59%	+19,53€				

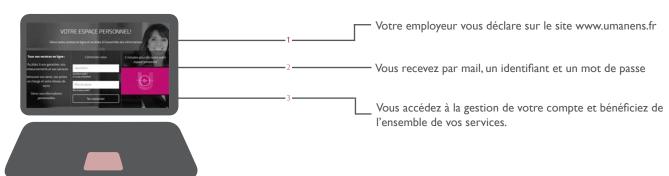
Vous pourrez choisir une option pour améliorer le régime obligatoire choisi par votre employeur. Le surplus de cotisation sera entièrement à votre charge. Les cotisations pour votre ayant proit sont à ajouter au niveau de garanties choisi, et sont uniquement à votre charge.

CHOIX 4							
OPTION D = RÉGIME OBLIGATOIRE							
Régime général Option D							
Salarié seul	2,27% Part salariale : 37,58€						
+Conjoint	+2,49%	+82,44€					
+Enfant(s) (1)	+1,44%	+47,68€					
+Famille ⁽²⁾	+5,37% +177,80€						
Famille ⁽³⁾ obligatoire	4,10% Part salariale : 67,88€						



BON À SAVOIR

COMMENT ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL ?





www.umanens.fr

TOUS NOS SERVICES EN LIGNE :

- Accédez à vos garanties, vos remboursements, vos services.
- Retrouvez vos devis, vos prises en charge.
- Gérez vos informations personnelles.



 $^{^{(1)}}$ Enfant : Gratuité à compter du $3^{\rm ème}$ enfant

⁽²⁾ Famille : Inclut le conjoint et les enfants. L'employeur prend en charge 50% minimum de la cotisation équivalente au «salarié seul»

⁽³⁾ Famille obligatoire : Inclut le salarié, les enfants et le conjoint. L'employeur prend en charge 50% minimum de la cotisation équivalente à la «Famille obligatoire»

Umanens...

L'expérience mutuelle!

Nous avons la conviction que la proximité, la solidarité et l'écoute ont encore toutes leur place dans la mise en œuvre d'un régime Frais de Santé.

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre pour mieux vous accompagner...Voilà ce qui anime nos équipes.

Umanens c'est:







Accompagnement & Adhésion...
Rien de plus simple,
à vous de choisir la solution qui vous convient :



www.umanens.fr

Retrouvez nous en un clic!



Contacter un conseiller par téléphone : 01 85 78 13 13

ou par mail: gestion-adherents@umanens.fr



Par courrier en nous retournant

la demande d'adhésion, accompagnée des pièces justificatives à l'adresse suivante : GESTION BRANCHE UMANENS TSA 60002 75487 PARIS CEDEX 10.





